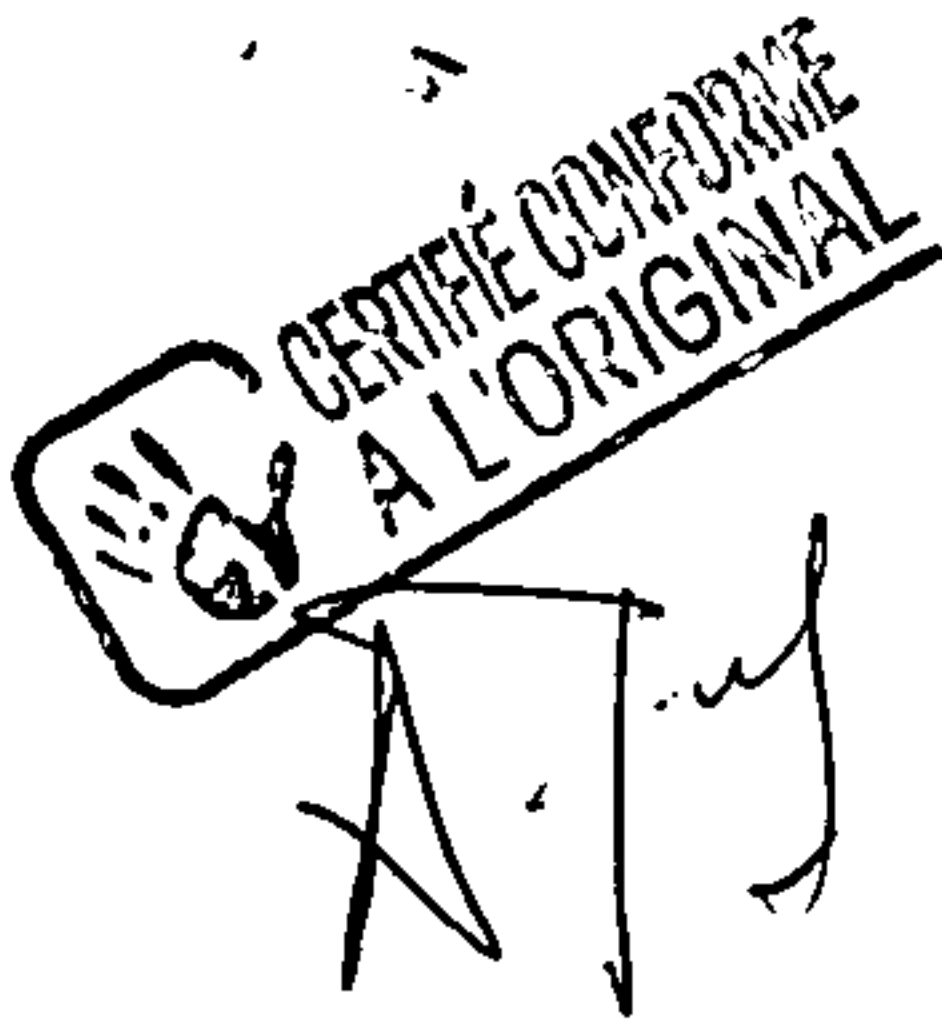




63 0 3 63

SEPIMO

Société Anonyme au capital de 2.000.000 €

Siège Social : 31, Rue François 1^{er} – 75008 PARIS G.T.C. de Paris
R.C.S. PARIS B 632 003 638 I M R

30 JUL. 2007

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉPOT 69056
DU 29 JUIN 2007

L'an deux mil sept,

Le vingt neuf juin,

A onze heures, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni au siège social 31, Rue François 1^{er} – PARIS 8^{ème}, sur convocation faite par le Président en date du 14 juin 2007 adressée à tous les administrateurs.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- | | | |
|---|--|----------------|
| • | Monsieur Alain JESEL | Président |
| • | Monsieur Jean-Marc CAMUGLI | Administrateur |
| • | Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE | Administrateur |
| | | |
| • | Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE est désigné comme secrétaire | |

Le Conseil réunissant plus de la moitié des administrateurs peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain JESEL, assisté de Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE, secrétaire du Conseil, et il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 28 mars 2007
- Cooptation d'un nouvel Administrateur
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle :
 - fixation de son ordre du jour

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU 28 MARS 2007

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2007 est lu et approuvé à l'unanimité.

2 – COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président expose au Conseil d'Administration l'intérêt pour la Société de bénéficier des conseils de Madame Annick KERMABON épouse de Monsieur Alain JESEL.

Le Conseil d'Administrateur après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité, décide de coopter en tant qu'Administrateur, Madame Annick KERMABON épouse de Monsieur Alain JESEL jusqu'en 2013 lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

3 – CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR

Sur proposition du Président, le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 20 juillet 2007 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

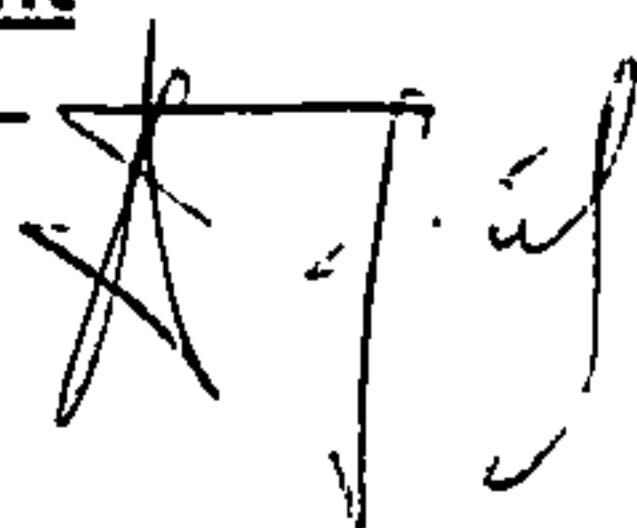
- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance a été levée à douze heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président, un Administrateur et le secrétaire.

Le Président

Alain JESEL



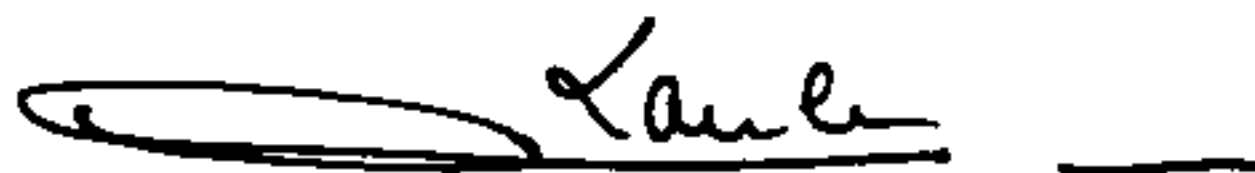
Un Administrateur

Jean-Marc CAMUGLI



Le Secrétaire

Jean-Claude LOUBEYRE



SEPIMO
Société Anonyme au capital de 2.000.000 EUROS
Siège Social : 31 Rue François 1^{er} – 75008 PARIS
R.C.S PARIS B 632 003 638

63 2 3 63

0 0 0
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUILLET 2007

L'an deux mil sept,

Le 20 juillet,

A onze heures,

Les Actionnaires de la Société SEPIMO, Société Anonyme au capital de 2.000.000 Euros, divisé en 3 125 actions de 640 Euros nominal chacune, dont le siège social est 31, rue François 1^{er} – 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre adressée à chacun d'entre eux.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Alain JESEL, Président du Conseil d'Administration préside la réunion.

Monsieur Jean-Marc CAMUGLI, présent et acceptant est appelé aux fonctions de scrutateur.

Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué arrête la feuille de présence et le Président de séance constate à la vue de celle-ci, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés représentent plus du quart du capital social.

Le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle que les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires devront, pour être adoptées, être prises à la majorité des votes exprimés.

Monsieur Alain ROUSSEAU, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué, s'est fait excuser.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2007,
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée,



- Une copie de la lettre de convocation adressée à tous les actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- Un exemplaire des statuts.

Le Président rappelle les modalités de convocation à l'assemblée. Il déclare que les documents et renseignements sociaux requis par la loi ont été remis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
- Pouvoirs pour les formalités

Monsieur le Président fait procéder à la lecture du rapport du Conseil d'Administration du 29 juin 2007.

Le débat étant ouvert, et après échange de vues, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 juin 2007, à savoir :

- Cooptation de Madame Annick KERMABON épouse de Monsieur Alain JESEL jusqu'en 2013, lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

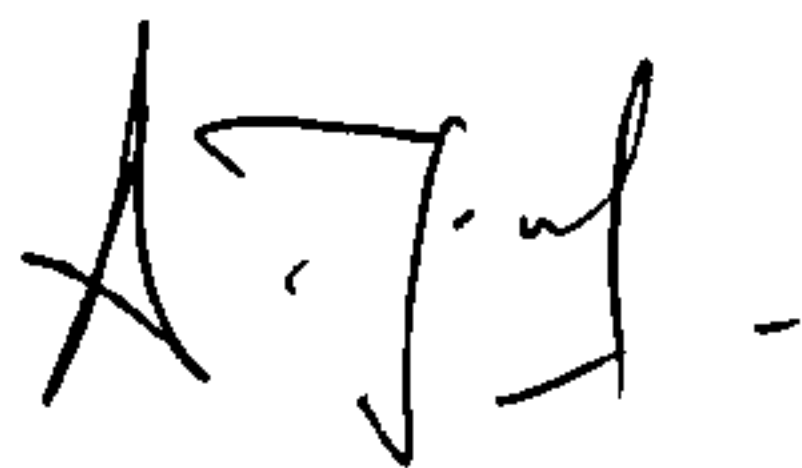
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet de pourvoir à toutes les formalités légales.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Le Président
Alain JESEL



Le Scrutateur
Jean-Marc CAMUGLI



Le Secrétaire
Jean-Claude LOUBEYRE

